

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE
PLAN DE QUARTIER "LE BUGNON"

Approuvé par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne le 17 JUIN 2008	Soumis à l'enquête publique du 17 JUIN au 18 JUIL 2008
Le Syndic: <i>[Signature]</i> La Secrétaire: <i>[Signature]</i>	Le Syndic: <i>[Signature]</i> La Secrétaire: <i>[Signature]</i>
Adopté par le Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne, le 8 DEC 2008	Approuvé préalablement par le département compétent Lausanne le 27 AVRIL 2009
Le Président: <i>[Signature]</i> La Secrétaire: <i>[Signature]</i>	Le Chef de Département: <i>[Signature]</i>
	Mise en vigueur le 26 MAI 2009

Coordonnées cartographiques moyenne : 154.750 / 537.800

5 décembre 2007

Mis à jour le 30 mai 2008

Parcelle N°	Propriétaire	Surface de terrain rentrant dans le calcul de l'indice d'utilisation du sol m ²	Surface brute de plancher m ²	IUS
46	Jean-Jacques Livio	42'215	38'000	0.90

Légende

PLAN

— Périmétre PQ

Zone de logement et d'activités

- DS III Degré de sensibilité au bruit
- DS II Degré de sensibilité au bruit
- Périmétre d'évolution des constructions logement et activités moyennement gênantes
- Périmétre d'évolution des constructions logement et activités non gênantes
- Périmétre d'évolution des constructions activités et intérêt général
- Elargissement périmétre d'évolution des constructions
- Bande d'implantation des constructions
- Illustration
- Bâtiment devant être démolé
- Aire de l'esplanade
- Aire de l'espace rue
- Secteur de stationnement en surface
- Aire des aménagements extérieurs et de stationnement souterrain
- Secteur de parc
- Partie en pleine terre
- Place de jeux
- Arbre maintenu / supprimé
- Arbre nouveau
- Arbre fruitier haute tige nouveau
- Aire des aménagements paysagers
- Secteur de verger

Voies et équipements

- ▶ Accès principal
- ▶ Accès secondaire
- ▶ Voie de desserte principale
- ◻ Voie de desserte secondaire
- Liasion principale piétonne et éventuellement cycliste
- Liasion piétonne secondaire
- Voie de service
- Liasion accessoire (indicatif)
- Limite des constructions nouvelle
- Carrefour à aménager (indicatif)
- Collecteur eaux usées existant
- Collecteur eaux usées projet
- Collecteur eaux claires projet
- Rivière
- Adduction d'eau de boisson existant / projet
- Axe d'introduction des énergies

COUPE

- 613.00 Altitude maximale des constructions
- Utilisation complète de l'étage
- Utilisation partielle du rez-de-chaussée ou de l'attique

Zone de protection

- Aire naturelle
- Aire forestière selon constatation de nature du 17 mai 2006
- Distance des constructions à la forêt
- Aire forestière en dehors du plan de quartier

Echelle 1:1000



Etabli sur la base des données cadastrales du 30 mai 2008 par le bureau Siner et Nicole et certifié le 30 mai 2008

N. Goulet
généraliste aff.

